

OBJECTIFS

- Agir en conséquence lors d'un départ d'incendie
- Appliquer les consignes de sécurité sans vous mettre en danger
- Manipuler les moyens de lutte contre l'incendie

TEXTES DE REFERENCE : Code du travail (R4227-39)

ORGANISATION

Matériel pédagogique et technique :

Unité mobile incendie, vidéo projection, extincteurs, bac écologique à gaz, ...

Méthode et organisation :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques individuels.
- Port des équipements de protection individuels lors de la partie pratique (fourni par le stagiaire).

DUREE DE L'ACTION

- 3 heures environ.
- Nombre de stagiaires de 4 mini à 10 maxi par session

PUBLIC VISE

- Personnel d'entreprise pouvant être confronté à la lutte contre l'incendie au moyen d'extincteurs.

PRE REQUIS

- Port des équipements de protection individuels lors de la partie pratique.
- Être reconnu apte après la visite médicale auprès du médecin du travail.
- Être âgé d'au moins 18 ans.

EVALUATION

Compte tenu de sa durée, cette action n'est pas évaluée, une mise en pratique est proposée aux stagiaires. Une évaluation à chaud de la satisfaction des participants est réalisée.

Sanction visée :

Attestation de présence

INTERVENANTS

Enseignants qualifiés BR CODE, disposant d'une expérience significative en formation d'adultes et en utilisation professionnelle des moyens de lutte contre l'incendie.

PROGRAMME

- Présentation du groupe et des objectifs de la formation
- Naissance du feu et ses dégâts
 - Vidéo explicative - Les chiffres de l'incendie - La principale cause de mortalité
- Les moyens de lutte de première intervention
 - Les différentes classes de feu - Les différents extincteurs - Les différents agents extincteurs - Les R.I.A. (Robinet d'Incendie Armée)
- Exercice en situation réel en espace clos (unité mobile de formation)
 - Démonstration et utilisation d'un extincteur à pression permanente (par stagiaire) - Démonstration et utilisation d'un extincteur à pression auxiliaire (par stagiaire) - Extinction sur différent module (armoire électrique, rampe gaz, corbeille, armoire de rangement, friteuse...) - Utilisation du R.I.A. Si l'entreprise en est dotée (à blanc ou en charge)
- Visite commentée de l'établissement
 - Les extincteurs - Les commandes de désenfumage - Colonnes sèches - Système de Sécurité Incendie (S.S.I.)
- Synthèse

MOYENS

Cette formation est réalisée dans les locaux de l'entreprise. Les moyens mis à disposition par l'OF sont :

- Le parc d'extincteurs portatifs
- L'unité mobile Incendie
- Les matériels de réalisation des ateliers (bac écologique à gaz, armoire électrique, mannequin inflammable, pâte à feu, ...)
- Les livrets de formation des stagiaires

Les moyens mis à disposition par le client sont :

Matériel standard

- La salle de formation permettant l'accueil des stagiaires (chaises et tables), du formateur et des matériels, avec un minima de 2m² par stagiaire
- Si possible un tableau blanc ou paperboard
- Un écran de projection ou un mur blanc

Matériel technique

- Une zone sécurisée de réalisation de la pratique (environ 15m x 15m)
- Les E.P.I. des stagiaires (chaussures de sécurité, gants, ...)
- Pour le raccordement de l'unité mobile, 1 prise de courant et 1 point d'eau.